

Arrêté du 15 mars 1994 fixant la composition du jury, la nature des épreuves et les modalités d'organisation du concours interne pour l'accès au corps des agents techniques spécialisés de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris.

15/03/1994

Ce texte fixe les modalités d'ouverture et d'organisation du concours interne sur épreuves pour l'accès au corps des agents techniques spécialisés de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris. Il indique également la composition du jury et les modalités d'admission.